ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

Conseil Régional Ile de France de l'Ordre des Médecins

Assemblée générale du 12 juin 2023

RESULTAT DES APPELS DE DÉCISIONS DE LA CDPI D'ILE-DE-FRANCE PRONONCÉS PAR LA CHAMBRE NATIONALE D'APPEL DU CNOM AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Les appels jugés au CNOM en 2022

78 appels de décisions de la CDPI d'Ile-de-France
ont été jugés au CNOM en 2022

Après l'augmentation de l'année dernière
en rapport avec un rattrapage post-covid,
on retrouve des niveaux antérieurs :
90 en 2016, 79 en 2017, 62 en 2018,
67 en 2019, 52 en 2020, 112 en 2021

Les appels jugés au CNOM en 2022

78 appels
au niveau des sanctions :

- 49 confirmations ..... soit 62,8 %
- 15 inversions de sanction ..... soit 19,2 %
- 8 diminutions de sanction ..... soit 10,3 %
- 6 aggravations de sanction ..... soit 7,7 %

Les appels des décisions de la section A en 2022

28 appels
au niveau des sanctions :

- 18 confirmations ..... soit 64,3 %
- 4 inversions de sanction ..... soit 14,3 %
- 3 diminutions ..... soit 10,7 %
- 3 aggravations..... soit 10,7 %

Les appels des décisions de la section B en 2022

28 appels
au niveau des sanctions :

- 18 confirmations ..... soit 64,3 %
- 6 inversions de décisions ..... soit 21,4 %
- 2 diminutions ..... soit 7,15 %
- 2 aggravations ..... soit 7,15 %

Les appels des décisions de la section C en 2022

22 appels
au niveau des sanctions :

- 13 confirmations ..... soit 59,1 %
- 5 inversions de sanction ..... soit 22,7 %
- 2 diminutions ..... soit 9,1 %
- 2 aggravations ..... soit 9,1 %

Les confirmations de décisions en 2022

49 confirmations de sanction sur 78 appels
soit 62,8 des appels

- en 2021 : 85 /112 soit 75,9 %
- en 2020 : 39/52 soit 75 %
- en 2019 : 42/77 soit 63 %

On retrouve les proportions antérieures après les années COVID…

⇆ Les inversions de décisions en 2022

Après la diminution constatée l'année dernière on retrouve en 2022 la même proportion d'inversion de sanction que les années antérieures 15/78 soit 19,23 % des appels (niveau de 1979).

- 2021 : 9 sur 112 ..... soit 8 % des appels
- 2020 : 5 sur 52 ..... soit 9,61 % des appels
- 2019 : 13 sur 67 ..... soit 19,4 % des appels
- 2018 : 11 sur 62 ..... soit 17,7 % des appels
- 2017 : 10 sur 79 ..... soit 12,6 % des appels
- 2016 : 11 sur 90..... soit 12,1 % des appels

<u>En 2022</u> :

- 15 inversions réparties : 4 en A, 6 en B et 5 en C
- dans le sens du rejet en appel : 8 (1 en A, 4 en B et 3 en C)
- dans le sens de la sanction en appel : 7 (3 en A, 2 en B et 2 en C)

Conclusion

On est revenu à une année normale…

que les appels correspondent grosso modo à 25 % des affaires pour une gestion moyenne de 300 plaintes inscrites au rôle.

Les décisions de première instance sont appliquées dans 90,3 % des cas

(96 % en 2021, 94 % en 2020, 90 % en 2019, 93 % en 2018, 89 % en 2017 et 88,5 % en 2016)